LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRAINS DE STAGE

Académie d'Amiens
2026 - 2027



UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne
GCS IFSI de Picardie
CHU AMIENS PICARDIE
cefiec Centre d'Ensemble des Instituts de Formation en Santé de Picardie
L'innovation des formations en santé
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
ACADÉMIE D'AMIENS Liberté Égalité Fraternité

Ce document est un livret à destination des structures d'accueil et des référents de proximité qui encadrent des étudiants en santé durant leur service sanitaire. Il reprend l'ensemble des questions que vous pourriez vous poser quant aux objectifs du dispositif, son organisation, etc...

SOMMAIRE

1 - Découvrir le service sanitaire
Page 3

Qu'est-ce que le service sanitaire ?
Quels sont ses objectifs ?
Quelle est son organisation ?

2 - Formation des étudiants
Page 5

Quelle formation suivent les étudiants ?
Comment les étudiants sont-ils évalués ?
Quelles compétences doivent-ils acquérir ?
Qui sont les référents pédagogiques des étudiants ?

3 - Accueillir et accompagner les étudiants
Page 7

À quoi m'engage le service sanitaire ?
À quoi correspond la première rencontre ?
Comment prendre contact avec les étudiants ?
Comment accompagner et suivre les étudiants ?
La présence des étudiants est-elle obligatoire ?
Comment préparer leur arrivée ?

4 - L'action de prévention
Page 10

Comment choisir la thématique de l'action ?
Quelles actions peuvent être mises en place ?
Comment définir le public cible ?
Comment se déroule la mise en oeuvre ?
Les étudiants peuvent-ils utiliser du matériel ?
Peut-on scinder le groupe d'étudiants ?

5. Modalités administratives
Page 14

Quels documents compléter ?
Les étudiants sont-ils indemnisés ?
Durée une journée de stage ?
Qui contacter en cas de besoin ?
Quels sont les droits et devoirs des parties ?

6 - Ressources et outils
Page 16

La boîte à outils du service sanitaire
Communication

1- Découvrir le service sanitaire

Qu'est ce que le service sanitaire ?

Le **Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)** est un dispositif obligatoire intégré à la formation des étudiants en santé. Il est issu de la stratégie nationale de santé 2018-2022 et de son axe préventif (arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé). Il est piloté à l'échelle régionale, par l'ARS Hauts-de-France et le Recteur de la région académique.

Le SSES consiste en la réalisation d'une **action concrète de prévention primaire et de promotion de la santé** à destination d'un public cible, au sein d'une structure volontaire pour accueillir en stage un **groupe d'étudiants**. Composés de 4 à 6 étudiants, ces groupes sont idéalement pluriprofessionnels, afin de favoriser les échanges interdisciplinaires.

Sont concernés par le dispositif les étudiants en :

- 2e année de **soins infirmiers**
- 3e année de **kinésithérapie**, de **médecine**, d'**odontologie** et de **techniciens de laboratoire médical**
- 4e année de **maïeutique**
- 5e année de **pharmacie**

Quels sont ses objectifs ?

Le service sanitaire participe à mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé. Ses **objectifs sont multiples** :

- Initier les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention et développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics
- Développer l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation
- Répondre aux enjeux de santé publique et promouvoir des comportements favorables à la santé à travers la formation des étudiants concernés
- Assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers et principalement ceux identifiés comme prioritaires

Quelle est son organisation ?

Au sein de l'**Académie d'Amiens**, le SSES est coordonné avec l'ensemble des établissements de formation concernés (IFSI, IFMK, IFTLM, École de sages-femmes, UFR de médecine, d'odontologie et pharmacie).
Les étudiants en stage interviennent sur le territoire de l'ex-Picardie et du Montreuillois.
Les groupes sont généralement composés de 3 à 4 étudiants en soins-infirmiers et de 1 à 3 étudiants issus des filières MMOPKT.



Le SSES se déroule sur l'**ensemble des lundis de l'année universitaire**.

Jusqu'à la mi-janvier, les lundis sont dédiés à la formation des étudiants, dispensée par leur établissement respectif, ainsi qu'à des temps de travail commun leur permettant de démarrer l'écriture du projet de prévention.
Les lundis de mi-janvier à avril sont consacrés au stage (*hors période de vacances scolaires*).

Calendrier des lundis SSES

FORMATION	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	JANVIER
-Suivi des enseignements **-Première rencontre** -Démarrage de l'écriture du projet de prévention -Temps de travail en groupe banalisé dans l'emploi du temps	14/09/26 21/09/26 28/09/26	05/10/26 12/10/26	02/11/26 **09/11/26** 16/11/26 23/11/26 30/11/26	11/01/27
STAGE	**JANVIER**	**FÉVRIER**	**MARS**	**AVRIL**
-Finalisation et ajustement du projet avec la structure -Mise en oeuvre -Évaluation	18/01/27 25/01/27	01/02/27 08/02/27 15/02/27	08/03/27 15/03/27 22/03/27	05/04/27

2- Formation des étudiants

Quelle formation suivent les étudiants ?

Les étudiants suivent des enseignements sur les concepts en promotion de la santé, la méthodologie de projet en santé publique, les techniques d'animation de groupe et les différentes thématiques de prévention abordées dans le cadre du service sanitaire.
Leur calendrier de formation est ponctué de temps destinés au travail de groupe, leur permettant de travailler sur l'écriture du projet de prévention.
La formation n'est toutefois pas 100% coordonnée et le contenu des enseignement peut légèrement varier en fonction de l'établissement de formation dont vient l'étudiant.

Comment sont-ils évalués ?

Les étudiants sont évalués sur leur capacité à construire une action de prévention et de promotion de la santé adaptée à un public cible et à partir d'**une démarche de santé publique**.
Ils devront rendre, en groupe, un 1er dossier à la fin du mois de janvier présentant leur **projet d'intervention** et qui constituera la base de leur action au sein de votre structure :

- Contexte et diagnostic (présentation de l'établissement, du territoire, description du public, identification du cadre dans lequel s'inscrit l'action, identification des besoins spécifiques du public, problématique)
- Élaboration d'objectifs (général, spécifiques et opérationnels)
- Détail des actions proposées (rétroplanning, explication des interventions prévues, coûts envisagés, anticipation des moyens et ressources humaines nécessaires)
- Proposition d'une méthode d'évaluation

Un guide méthodologique, que nous vous partagerons au début du SSES, est à leur disposition pour les aider dans la rédaction du dossier. Une synthèse de ce travail, avec les résultats de l'action, est attendue à la fin du stage.
Leur validation est également basée sur la **grille individuelle d'évaluation et de présence** que vous avez à compléter.

Quelles compétences doivent-ils acquérir ?

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention auprès de populations ciblées en lien avec les priorités de santé publique et diffuser des comportements favorables à la santé
- Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour négocier des objectifs partagés avec une personne ou un groupe de personnes
- Concevoir et mettre en œuvre une évaluation de l'action

Qui sont les référents pédagogiques des étudiants ?

Le référent pédagogique est un enseignant ou un formateur appartenant à l'établissement de formation de l'étudiant, responsable du suivi académique et de la validation pédagogique du service sanitaire.
Il encadre les étudiants lors de la phase théorique (méthodologie de projet, santé publique, techniques d'animation), valide la cohérence pédagogique du projet au regard des objectifs du service sanitaire, intervient en cas de difficulté et statue sur la validation ou non du service sanitaire.

À noter que d'éventuelles visites de stage pourront être réalisées par les référents pédagogiques des étudiants, qui vous contacteront pour fixer un rendez-vous le cas échéant.

3- Accueillir et accompagner les étudiants

À quoi m'engage le service sanitaire ?

Accueillir des étudiants en service sanitaire vous engage à :

- Les accompagner et les encadrer dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet, participer à son évaluation et vous rendre disponible pour répondre à leurs questions
- Proposer aux étudiants un public cible et un contexte d'intervention définit dès la première rencontre
- Mettre à leur disposition un espace de travail
- Leur fournir tout élément et ressource utile sur votre structure ou le public cible de l'action leur permettant d'établir un diagnostic (ex : projet de santé, données épidémiologiques…)
- Informer l'établissement de formation de toute éventuelle absence des étudiants
- Favoriser leur intégration au sein de votre structure ainsi que le bon déroulement de leur stage

À quoi correspond la première rencontre ?

Afin de débuter l'élaboration du projet, **une 1ère rencontre sera organisée le lundi 9 novembre 2026 entre la structure d'accueil et les étudiants**. Ce sera l'occasion de :

- Faire une présentation de votre établissement, de ses missions, ses caractéristiques, de l'équipe professionnelle…
- Définir clairement le contexte de leur intervention, notamment le public auprès duquel ils interviendront et établir vos attentes
- Définir la thématique de prévention en fonction des besoins de votre public
- Échanger et orienter les étudiants sur les actions à mettre en oeuvre
- Recueillir les premières données sur votre établissement, le territoire d'intervention, le public cible… et lancer la phase de diagnostic
- Signer la convention de stage qui encadrera l'accueil des étudiants

Cette 1ère rencontre ne correspond pas à une journée de stage complète. Vous êtes donc libre de proposer aux étudiants le créneau qui vous convient le mieux. Nous vous invitons néanmoins à anticiper un **créneau d'accueil suffisant** pour faire le point sur tous les éléments à voir (*une demi-journée est généralement à prévoir*).

Comment prendre contact avec les étudiants ?

L'ensemble des étudiants disposeront du contact de leur terrain de stage **dès le jeudi 8 octobre 2026**.
À partir de cette date, il leur sera demandé de vous contacter afin de programmer avec vous la **1ère rencontre du 9 novembre 2026**.
Lors de vos premiers échanges avec eux, n'hésitez pas (si vous l'avez déjà choisie) à leur préciser la thématique de prévention sur laquelle ils travailleront afin de leur permettre de démarrer leurs recherches.

Comment accompagner et suivre les étudiants ?

Les étudiants effectuent leur service sanitaire dans le cadre de leur formation et **ne peuvent pas se substituer à des professionnels de santé et de la prévention**. Ils ont besoin de s'appuyer sur une ou plusieurs personnes pour mener à bien leur projet, appelées « **référents de proximité** », présents lors des lundis de stage.
Si possible, il est préférable de désigner 2 référents pour palier aux éventuelles absences et congés.

ÊTRE RÉFÉRENT DE PROXIMITÉ C'EST :

- Être présent pour guider les étudiants dans leur projet, de son élaboration à sa mise en oeuvre et proposer des solutions de réajustement si nécessaire
- Évaluer la faisabilité du projet proposé et le valider avant sa mise en oeuvre
- Superviser les étudiants lors de leurs interventions devant le public
- Vérifier que les étudiants utilisent des supports et adoptent une posture ainsi qu'un langage adapté au public de l'action ; les retravailler avec eux si nécessaire
- Mettre à disposition des étudiants toute donnée qui concerne votre établissement et votre public leur permettant de réaliser un diagnostic
- S'assurer que l'ensemble du groupe participe chaque semaine au travail à réaliser
- Faire le lien avec l'établissement de formation des étudiants en cas de besoin

Attention : Pendant les interventions, les étudiants restent placés sous la responsabilité de la structure d'accueil et doivent être encadrés par un professionnel.
Ils ne peuvent en aucun cas être laissés seuls face au public cible de l'action.

La présence des étudiants est-elle obligatoire ?

La présence de chacun des étudiants est requise sur la structure d'accueil lors de l'ensemble des lundis de stage. **Toute absence doit être signalée** à l'établissement de formation et sur la grille individuelle d'évaluation et de présence.

Comment préparer leur arrivée ?

LA CHECKLIST DU TERRAIN DE STAGE

Pour préparer au mieux l'arrivée des étudiants au sein de votre établissement, voici quelques questions que vous pouvez vous poser en amont :

- Qui devra signer leur convention de stage ?
- Comment allons-nous communiquer ?
- Quelles modalités d'accompagnement vais-je mettre en place ? (*Pensez à organiser des entretiens réguliers pour faire le point sur leurs avancées*)
- Dans quelle salle pourront-ils travailler ? Ai-je besoin de réserver une salle ?
- Quels seront leurs horaires de stage ?
- Auront-ils besoin d'apporter un ordinateur personnel ?
- Où pourront-ils déjeuner ?
- Y a-t-il des solutions de stationnement disponibles à proximité pour eux ?

Nous vous invitons à informer les autres professionnels de votre structure de l'arrivée des étudiants, en particulier ceux qui pourraient être concernés par leur action *(exemple pour un établissement scolaire : prévenir les professeurs dont les élèves seront concernés par l'intervention)*.
Par ailleurs, nous vous remercions d'anticiper si nécessaire la libération de créneaux d'intervention dans l'emploi du temps de votre public.

4- L'action de prévention

Comment choisir la thématique de l'action ?

Nous vous invitons à choisir une thématique en adéquation avec les besoins de votre public et de votre projet de santé. Elle est **à déterminer parmi la liste des** thématiques abordées dans le cadre du SSES. **La thématique devra être définie pour la première rencontre au plus tard (soit le 9 novembre 2026) :**

- ☐ Activité physique et sportive
- ☐ Addictions *(alcool, tabac, drogues)*
- ☐ Alimentation
- ☐ Écrans *(usages, mésusages)*
- ☐ Hygiène bucco-dentaire
- ☐ Hygiène corporelle
- ☐ Santé mentale, bien-être
- ☐ Sommeil
- ☐ Vaccination
- ☐ **Vie affective, relationnelle et sexuelle***

***Attention : Les établissements scolaires du 1er degré ne peuvent pas choisir la thématique "Vie affective, relationnelle et sexuelle" (en lien avec le programme EVARS), seuls les établissements du 2e degré en sont autorisés.**

Les étudiants ne peuvent traiter qu'**1 seule thématique**.
Certaines thématiques étant toutefois imbriquées entre elles, la problématique de travail retenue pourra être commune à 2 thématiques mais devra être précise et permettre de cadrer leur action *(exemple : l'impact des écrans sur le sommeil).*
Les référents pédagogiques et coordinateurs du service sanitaire se réservent le droit de revenir vers vous si le thème retenu ne correspond pas aux objectifs du dispositif.

Quelles actions peuvent être mises en oeuvre ?

Les actions mises en œuvre doivent correspondre à des **actions de prévention primaire, de conseil et de promotion de la santé**. Elles doivent être adaptées au public cible. Voici quelques exemples d'actions (*liste non exhaustive*) :

- Programmation d'un temps d'information avec supports (vidéos, affiches, flyers…)
- Mise en œuvre d'une campagne de communication
- Organisation d'ateliers pratiques et ludiques (séances de sport, petits-déjeuners…)
- Création et diffusion de supports (vidéos, affiches, flyers, jeu de société, escape game…)
- Tenue et animation de stands …

Les actions de dépistage en sont exclues.

Comment définir le public cible ?

La définition du **public cible** constitue une étape essentielle du projet d'intervention. Il doit être défini de manière précise afin de garantir la pertinence et l'efficacité de l'action. En effet, les étudiants devront, en lien avec le public défini, adapter le contenu de l'action, leur langage, les supports pédagogiques ainsi que leur posture. Il ne peut donc se limiter à une catégorie trop large *(exemples : « les adolescents » ou « les personnes âgées »)*, mais doit reposer sur des **caractéristiques socio-démographiques communes** clairement identifiées *(exemples : « jeunes de 18 à 25 ans d'un territoire donné » OU « élèves des classes de 4e de l'établissement » OU « femmes enceintes » OU « bénéficiaires d'une association »).*
Attention, le **public cible devra être défini au plus tard lors de la première rencontre**. Cette précision permettra aux étudiants d'engager l'élaboration du projet de prévention, notamment la phase de diagnostic.
Il ne sera pas possible pour les étudiants de voir différents publics cibles.

➔ POINTS DE VIGILANCE

- Il convient de veiller à ce que le **volume de public ciblé reste cohérent** avec les objectifs du dispositif. Le projet doit être réaliste au regard du temps de présence des étudiants sur le terrain, du temps de préparation requis et du cadre de formation que constitue le service sanitaire. Le SSES privilégie des interventions à taille adaptée favorisant l'interaction et la qualité pédagogique. Un volume de public trop important peut nuire à la dimension éducative de l'action.

- **Dans le cadre scolaire**, il est nécessaire de cibler uniquement 1 cycle (dans le 1er degré) ou 1 niveau (dans le 2e degré) qui pourra bénéficier de l'action. Ce choix permettra de limiter le nombre d'élèves vus par les étudiants durant l'action.

- **Si votre structure ne reçoit pas directement de public** *(exemple : structure administrative ou d'appui)*, il est nécessaire d'anticiper avant la première rencontre en **identifiant un public cible précis** et un cadre d'intervention clair.

- **Les structures "hors Éducation Nationale" ne peuvent plus**, depuis la rentrée 2026, **organiser d'interventions dans un établissement scolaire dans le cadre du service sanitaire**. En effet, les établissements scolaires participent au SSES uniquement à partir d'un appel à candidatures lors duquel ils sont invités à accueillir eux-mêmes des étudiants en stage.

- Les étudiants ne sont **pas autorisés à intervenir seuls devant le public** et devront être supervisés par le référent de proximité ou un autre professionnel de la structure.

Comment se déroule la mise en oeuvre de l'action ?

ÉTAPE 1 : ÉLABORER LE PROJET D'INTERVENTION

Lors de votre 1ère rencontre en novembre avec les étudiants, il sera nécessaire de leur présenter votre établissement, votre projet de santé et les besoins de votre public. Les étudiants devront ensuite élaborer un **diagnostic** et émettre une **problématique**, qui constituera le fil conducteur de leur projet. Ils proposeront également des **objectifs** et une ou plusieurs **actions** pouvant y répondre, ainsi que des **modalités d'évaluation** du projet.
Les étudiants commenceront à écrire ce projet durant le 1er semestre (novembre – janvier). Il sera **finalisé et ajusté auprès de vous lors du début du stage** et sera soumis à votre validation avant sa mise en oeuvre.

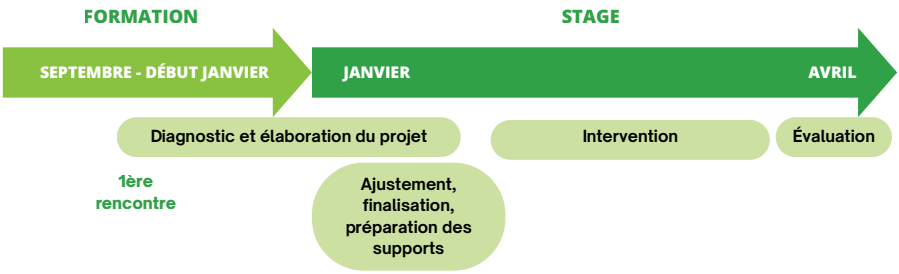
Durant ce 1er semestre, **les étudiants seront amenés à vous solliciter, notamment afin de réaliser leur diagnostic**, récupérer des données et éventuellement vous transmettre un **questionnaire** permettant d'identifier les besoins spécifiques du public. Nous vous remercions de bien vouloir, le cas échéant, permettre la diffusion de ce questionnaire auprès du public cible le plus rapidement possible.

ÉTAPE 2 : FINALISER ET METTRE EN PLACE L'ACTION

Les actions ne pourront être menées qu'une fois la phase de diagnostic établie. De même, l'intervention des étudiants implique un temps de préparation (des contenus et supports utilisés), un éventuel temps de répétition et de test, ainsi que des temps de débriefing permettant de discuter des ajustements nécessaires. Il sera important d'évaluer conjointement et au début du stage ces différents temps, qui seront à intégrer au planning des étudiants.
Aussi, il sera nécessaire de **permettre aux étudiants de consacrer leurs premiers lundis de stage à affiner et finaliser leur projet (phase de diagnostic et préparation des actions), commencer à préparer leurs supports** avant d'intervenir auprès du public.
Les autres lundis permettront la mise en oeuvre de l'action.

ÉTAPE 3 : ÉVALUER L'ACTION

Un temps d'**évaluation** devra être pris à la fin du service sanitaire et/ou des interventions pour permettre aux étudiants de mesurer les résultats de leur action.
Cela constituera également le moment pour vous d'évaluer leur travail et de remplir la **grille individuelle d'évaluation et de présence**.



Les étudiants peuvent-ils utiliser du matériel ?

Dans le cadre de leur service sanitaire, les étudiants peuvent être amenés à utiliser du matériel. Nous vous remercions, si vous en avez la possibilité, de bien vouloir **mettre à leur disposition tout matériel pouvant leur être utile** dans la mise en oeuvre de leur projet (papeterie, matériel de démonstration, éventuels kits dont vous disposez...).
Il est exclu que les étudiants achètent du matériel sur leurs deniers personnels.
Les étudiants ont également la possibilité d'emprunter du matériel au sein de leur établissement de formation, en fonction des stocks disponibles.

Peut-on scinder le groupe d'étudiants ?

En effet, il est **possible de scinder le groupe d'étudiants en sous-groupes** pour la nécessité des interventions (exemple : deux trinômes qui animent séparément des ateliers). Néanmoins, nous vous remercions de maintenir (dès lors que votre groupe est composé d'au moins deux filières) un cadre pluridisciplinaire pour la réalisation des interventions afin de ne pas nuire aux objectifs pédagogiques du service sanitaire.
De même, la préparation des actions doit demeurer un temps de travail commun aux étudiants (*en ce sens il n'est* ***pas possible pour deux sous-groupes de traiter différentes thématiques***).

5- Modalités administratives

Quels documents compléter ?

La **convention de stage** est fournie par l'établissement de formation. C'est un document à remplir et à signer obligatoirement avant leur arrivée en stage. L'ordre des signataires s'établit comme suit :

1. L'étudiant(e)
2. La structure d'accueil
3. L'établissement de formation de l'étudiant(e)

Pour les établissements scolaires : la convention de stage devra être signée par les chefs d'établissement pour le 2e degré et les IEN pour le 1er degré (ou directeur d'école en accord avec l'IEN). **Attention**, cette démarche est à anticiper dès la première rencontre afin que la convention soit signée avant le début du stage.
Une convention de stage est à compléter par étudiant.

La structure d'accueil complète également à la fin du service sanitaire une **grille individuelle d'évaluation et de présence** permettant d'évaluer l'assiduité et la qualité du travail de chaque étudiant. Elle vous sera envoyée au début du stage et les étudiants se chargeront de la retourner à leur établissement de formation à la fin du service sanitaire. Une grille sera à compléter par étudiant.

Les établissements scolaires de l'Éducation Nationale se verront remettre par les étudiants, avant le début de leur stage, la "**Charte d'engagement des étudiants en service sanitaire dans un établissement d'enseignement**".

D'éventuels documents supplémentaires pourront vous être remis, notamment en lien avec le remboursement des frais de déplacement des étudiants, selon leur situation individuelle et administrative.

Les étudiants sont-ils indemnisés ?

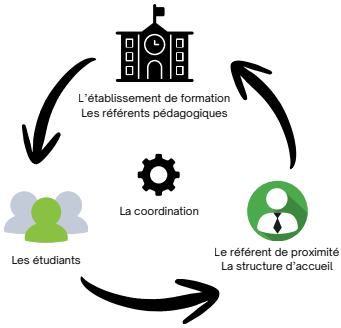
Le **service sanitaire est un stage non rémunéré** par la structure d'accueil.
Les étudiants peuvent être indemnisés, sous certaines conditions, de leurs frais de déplacement par leur établissement de formation, à qui il leur revient de s'adresser le cas échéant.

Durée d'une journée de stage ?

Les étudiants se rendent au sein de votre structure sur chacun des lundis de stage précisés ci-avant et pour la journée complète ; une journée de stage correspondant à environ **7h de présence** (obligatoire pour l'ensemble des filières).

Qui contacter en cas de besoin ?

Toute difficulté (retards répétés, absences injustifiées, manque d'implication, problématique lors de l'intervention…) survenue dans la préparation ou le déroulement de l'action doit être portée à la connaissance du référent pédagogique de l'établissement de formation, dont le contact et/ou celui du secrétariat est indiqué sur la convention de stage de l'étudiant (mail et téléphone).
***Attention** : le référent pédagogique des étudiants est différent selon la filière.*



Vous pouvez également vous rapprocher de la coordination à l'adresse : **servicesanitaire@u-picardie.fr**

Droits et devoirs des parties

Dans le cadre du service sanitaire, les étudiants stagiaires, ainsi que la structure d'accueil, s'engagent à maintenir une relation de strict respect mutuel. En cas de manquement à cette règle, il peut être décidé, après échanges entre les parties et l'établissement de formation, de mettre fin à l'action de prévention.

Pour rappel, selon l'article 124-12 du Code de l'Éducation, *« les stagiaires bénéficient des protections et droits mentionnés aux articles L. 1121-1, L. 1152-1 et L. 1153-1 du code du travail dans les mêmes conditions que les salariés ».*

6- Ressources et outils

La boîte à outils du service sanitaire

Nous mettons à votre disposition la "**Boîte à outils du service sanitaire**" : il s'agit d'un espace permettant de centraliser tous les documents administratifs et pédagogiques liés au service sanitaire des étudiants en santé : cliquez ici
Arrivée sur la page d'accueil de "MESCOURS JV", cliquez sur "Accès sans compte".

Dans cet espace, nous mettons également à **votre disposition de nombreuses ressources sur la promotion de la santé, la méthodologie de projet et les différentes thématiques abordées dans le cadre du SSES**.
Vous y retrouverez notamment un guide reprenant tous les concepts clés en promotion de la santé, plusieurs modules pédagogiques e.learning à suivre sur la méthodologie de projet ou encore différents guides élaborés pour l'ensemble des thématiques du service sanitaire !





Communication

Flashez ou cliquez

Retrouvez en scannant ce QR Code une vidéo réalisée en 2024 auprès de 2 terrains d'accueil ayant bénéficié d'une action de prévention dispensée par les étudiants du service sanitaire !

N'hésitez pas à partager les actions menées au sein de votre structure sur les réseaux sociaux avec le hashtag suivant : **#SSESamiens**

Nous vous remercions de votre engagement au sein du service sanitaire et de contribuer ainsi à la formation en prévention de nos futurs professionnels de santé.
L'équipe de coordination académique du service sanitaire des étudiants en santé

Service sanitaire
Académie d'Amiens
des étudiants en santé

